

N°  
2020-23

*Les Brèves*

*De Schwenheim*



*Notre avenir, Ensemble à Schwenheim*

# LE MOT DU MAIRE

En cette période de crise majeure pour notre pays, l'avenir sanitaire de notre territoire dépend de chacun d'entre nous. En effet, depuis janvier 2020 une épidémie de Coronavirus COVID-19 s'est propagée depuis la Chine.

Les principaux symptômes sont la fièvre et surtout des difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement. Jusqu'à présent, il n'existe pas de vaccin. La maladie se transmet par les gouttelettes, c'est pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sont indispensables.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage (se laver les mains très régulièrement, se moucher dans le coude etc.)

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire, cela s'appelle le confinement c'est-à-dire Rester chez soi.

Pour rester informés, vous retrouvez toutes les réponses officielles sur les sites suivants :

- Site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>
- Site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

A ce jour, l'installation du Conseil municipal et l'élection du Maire et des Adjointes est reportée à une date ultérieure.

L'ensemble des manifestations et événements sportifs, quel que soit leur nature ou leur dimension, sont annulés ou seront reportés dans la mesure du possible (fête des personnes âgées, journée citoyenne, inauguration salle polyvalente, déjeuner harengs etc...).

Nous appelons donc chaque citoyen à être vigilant et à respecter les préconisations dont les principales sont de se laver les mains régulièrement et de ne pas serrer la main d'autrui et

**surtout de rester chez soi !**

Restons responsables et solidaires, je sais pouvoir compter sur vous.

Et surtout : Prenez soin de vous !



*Votre Maire,  
Gabriel OELSCHLAEGER.*



*Cérémonie des vœux du Maire  
le 12 janvier au restaurant "Aux deux clés"*

# ACTIONS EN COURS

## ET DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Diagnostic des risques psychosociaux – offre du CDG 67**

**Vu** l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

**Vu** l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 28 novembre 2019 ;

**Considérant** que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire/Président en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

**Précise** que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif ainsi que le remboursement des frais de gestion à hauteur de 8%.

## **Mise aux normes salle polyvalente – avenant n°4 marché maîtrise d'œuvre**

Le marché de Maîtrise d'œuvre de la mise aux normes PMR de la salle polyvalente fait l'objet d'une actualisation de prix en raison de travaux complémentaires.

Le montant de cet avenant est de de 13 200,00€ HT.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTÉ** l'avenant n°4 pour un montant HT de 13 200,00€ HT.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

## **Acceptation d'un chèque de Groupama – lampadaire accidenté rue Principale**

L'assurance Groupama nous a transmis un chèque concernant le dédommagement du sinistre "choc de véhicule " survenu le 09 octobre 2019 devant l'ancien presbytère rue Principale.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTÉ** le chèque d'un montant de 3 194,21€ transmis par Groupama.

## **Demandes de subvention pour voyage scolaire**

Un habitant du village dont le fils scolarisé au collège de Marmoutier nous fait part d'une demande de subvention pour un voyage à Londres organisé du 14 au 18 octobre dernier.

Il apparaît que le collège ne fera plus de demande groupée pour ce type de demandes de subventions, il appartiendra aux parents d'en formuler la demande.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DECIDE** de verser une subvention **individualisée** de (9€X5 jours) soit 45 € par élève domicilié à Schwenheim dont les parents en auront formulé la demande, sous réserve de fournir une attestation de participation à ce voyage.

## **Attribution d'un chèque cadeau**

Un jeune garçon de 4 ans du village, le petit RAEHM Noa, s'est distingué dans la presse locale en ayant sauvé la vie de sa maman. Il est proposé de lui offrir un chèque cadeau afin de le récompenser pour son courage.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DECIDE** d'émettre un bon d'achat pour " Maxi Toys" à Otterswiller d'un montant de 50€ à l'attention du petit RAEHM Noa.

## **Acceptation d'un chèque – liquidation de solde financier de l'Amicale des Maires de l'ancien canton de Marmoutier**

L'Amicale des Maires de l'Ancien canton de Marmoutier dont la commune de Schwenheim était membre, lors de sa réunion du 19 décembre 2019, a pris la décision de dissoudre cette Amicale et de liquider son solde financier.

Nous avons ainsi réceptionné un chèque de 371,95€ correspondant à la part revenant à Schwenheim lors de la répartition du solde.

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTTE** le chèque d'un montant de 371,95€ transmis par l'Amicale des Maires de l'Ancien canton de Marmoutier.

### **Sollicitation du fonds de concours de la CCPS pour participation à la révision du PLU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5214-16, L5215-26 et L5216-5,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne approuvés par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2018,

**Vu** la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, approuvée par le Conseil Municipal en date du 05 septembre 2011,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, en date du 26 septembre 2019, actant la participation financière de l'intercommunalité à l'évolution de quatre documents d'urbanisme communaux,

**Considérant** qu'une participation financière peut être attribuée à hauteur de 50 % de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,

Le plan de financement est le suivant pour la procédure de révision, pour passage du POS au PLU de la commune de Schwenheim :

<b>Au titre du PLU de Schwenheim - révision pour passage du POS au PLU</b>			
<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes</b>	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	17 704 €	Participation de la Communauté de Communes :	<b><u>11 560,58 €</u></b>
Annonces légales	3 251,54 €	Part de la Commune de Schwenheim	11 560,59 €
Reproduction documents	/ €	Subvention Département	/ €
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	2 165,63 €	Subvention Etat - DGD	/ €
<b>Total : 23 121,17 €</b>		<b>Total : 23 121,17 €</b>	

➤ **Décision du Conseil municipal** : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**SOLLICITE** la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, à hauteur de 50% de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,

**DECIDE** de porter ainsi, conformément aux factures établies, aux modalités du fonds de concours et au plan de financement établi ci-après, la demande de participation de la Communauté de Communes à hauteur de : 11 560,58 €,

<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes</b>	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	17 704 €	Participation de la Communauté de Communes :	<b><u>11 560,58 €</u></b>
Annonces légales	3 251,54 €	Part de la Commune de Schwenheim	11 560,59 €
Reproduction documents	/ €	Subvention Département	/ €
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	2 165,63 €	Subvention Etat - DGD	/ €
<b>Total : 23 121,17 €</b>		<b>Total : 23 121,17 €</b>	

# Vie de la Commune

Pense à nous inscrire à la Mairie !



Nid rue de la Paix

## Fermeture temporaire de la mairie

L'accueil de la mairie est temporairement suspendu.

Vous pouvez nous contacter par mail [mairie.schwenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.schwenheim@wanadoo.fr) ou par téléphone (Mr le Maire 06 77 95 35 12 si urgence).

La boîte vocale et la boîte aux lettres sont également relevées chaque semaine.

## Arrivée/ Départ de la commune

Pour vous aider à "bien vivre" à Schwenheim, les services municipaux ont besoin de pouvoir vous contacter :

- Que vous arriviez nouvellement à Schwenheim,
- Que vous changiez de résidence au sein de la commune,
- Que vous décidiez de quitter la ville pour résider ailleurs,

Vous pouvez déclarer ces changements auprès du secrétariat de Mairie.

**ATTENTION** : une déclaration d'arrivée ne vaut pas inscription sur liste électorale

## CONFINEMENT : les règles à retenir

- *Ne pas sortir sans son attestation dûment complétée (1 exemplaire à la fin de ces Brèves).*
- *Ne sortir que dans les cas de figure indiqués sur l'attestation SAUF URGENCE*
- **Par arrêté préfectoral du 20 avril 2020 :**

***L'accès à l'ensemble des cimetières du département est autorisé uniquement pour les enterrements et le recueillement sur la tombe d'un défunt.***

***L'accès aux potagers, aux vergers, aux vignes, aux jardins familiaux ou ouvriers reste possible pour les seules nécessités et travaux liés aux cultures potagères, fruitières et viticoles et dans le strict respect des mesures barrières.***

## Inscriptions sur les listes électorales

S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir.

- Afin de vous inscrire sur les listes électorales rendez-vous au secrétariat de mairie muni :
  - *D'une pièce d'identité,*
  - *D'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.*

**NOUVEAU** : Vous pouvez vous inscrire et vérifier votre situation électorale sur le site :

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

(Info : A ce jour nous n'avons pas d'information quand à la date d'élection du Maire et des Adjoints.)

## Fermeture temporaire de la "Bibliothèque de rue"

Afin d'éviter la propagation du coronavirus la Bibliothèque sera momentanément fermée.

## **Incivilités : déjections canines dans les rues**

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre village ? Ramassez ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens.

Si les chiens sont les bienvenus dans notre village, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent les trottoirs et participent à la prolifération des microbes.

Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines.

Cela est particulièrement vrai pour la rue du Lavoir, rue de la Prairie et l'Impasse du Puits que les enfants et adultes ne peuvent plus emprunter tellement il y a de crottes de chiens.

Faisons un effort et pensons aux autres !



## **Stationnement des voitures**

Chaque jour, nous sommes informés oralement, par lettre, par mail, par photos, de la nuisance engendrée par le stationnement gênant des véhicules dans notre village.

Le stationnement gênant est un phénomène récurrent qui empoisonne la vie et crée une insécurité réelle permanente pour le piéton et particulièrement pour les enfants allant à l'arrêt-bus.

La loi impose la libre circulation sur les trottoirs et avant qu'un accident se produise, nous demandons aux riverains de garer leur voiture dans leur garage, cours ou stationner leur voiture sur la route sans empiéter sur le trottoir. Cela est primordial les jours de classe !

En cas de non-respect, il faudra verbaliser les contrevenants ou mettre en place un dispositif matériel adapté visant à empêcher le stationnement.

**Nous comptons sur votre civisme et votre respect envers les enfants !**

## **Nuisances de voisinage**

Avec les beaux jours, chacun d'entre nous aura l'occasion de passer sa tondeuse, débroussailleuse, écouter de la musique, faire des barbecues etc...

Nous en appelons au sens de respect et de civisme de chacun, afin de ne pas déranger les habitations avoisinantes.

Pour rappel :



**Eviter d'utiliser des appareils électroménagers ou instruments bruyants avant 8h00 et après 21h00**

Les travaux de bricolage, de jardinage et d'entretien des espaces verts privatifs réalisés par des particuliers ou des professionnels mandatés par leurs soins, dans leurs propriétés ou dépendances, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'entraîner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations provoquées, tels que tondeuses à gazon, taille haies, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... et notamment tous les instruments aratoires à moteur, dits de motoculture, sont autorisés :

- Les jours ouvrés de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- Les samedis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **Les dimanches et jours fériés, les travaux sont interdits**

## **Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Salle Polyvalente**

La fin des travaux, initialement prévue fin avril, prendra du retard en raison de la crise du Coronavirus.

Les entreprises feront de leur mieux afin de terminer ce vaste chantier.

# Conseil de Fabrique

A l'occasion de la fête patronale Saint Vincent et Anastase le Conseil de Fabrique et le l'Equipe Paroissiale ont organisé le verre de l'amitié.

Un délicieux vin chaud offert par Michèle et René ainsi que de nombreux gâteaux confectionnés par les paroissiens.

Un grand merci à tous !

Le Conseil de Fabrique.





## Associations donneurs de sang de Schwenheim



Chères donneuses, chers donateurs de sang bénévoles,

Suite aux réformes draconiennes de l'EFS à l'encontre des bénévoles des associations des donateurs de sang, en solidarité avec notre président de l'arrondissement de Saverne Mr Bernard LINDER et que notre salle polyvalente n'est pour l'instant pas encore opérationnelle, nous reportons les collectes à plus tard. Quelques précisions ci-dessous :

Au fil des années, l'EFS mésestime de plus en plus le bénévolat :

- Tout d'abord en ne remboursant plus la collation des 7 à 8 médecins et infirmiers lors des collectes.
- La petite subvention pour le verre de l'amitié lors des remise des diplômes a été supprimée, ces diplômes ne sont même plus dans les pochettes plastifiées, etc...
- Ces dernières années aussi, l'EFS a décidé de l'arrêt des collectes dans plusieurs sections pour manque de rentabilité dès que le quota des 30 donateurs n'était plus atteint. Ces décisions tombent comme des couperets et sont prises sans aucune concertation avec l'Association des donateurs de sang de l'arrondissement de Saverne et des élus locaux. Ces arrêts sont toujours vécus comme des échecs personnels par les bénévoles qui œuvrent depuis de longues années à la cause du don du sang.
- Puis à la rentrée dernière, l'EFS expédie de nouvelles règles d'hygiène alimentaire aux sections, ces règles sont tellement draconiennes et restrictives que plus aucun bénévole n'est en mesure de préparer une collation. Les bénévoles sont aujourd'hui incapables de préparer un sandwich jambon-beurre sans prendre de risques. L'EFS ne veut plus de repas élaboré, ce qui signifie qu'en cas de problème sanitaire suite à une collation, les bénévoles s'exposent juridiquement.
- L'EFS se désiste de toute responsabilité incombant aux bénévoles qui se voient obligés de souscrire un contrat d'assurance pour se protéger.
- Pour corser le tout, une convention cosignée par l'Etablissement Français du Sang et la Fédération Française pour le Don du Sang Bénévole (FFDSB), placée sous le haut Patronage de M le Président de la République, mentionne qu'à **partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 la subvention pour la collation passe de 4,20€ à 3€.**

***Les bénévoles de nombreuses sections comme la nôtre n'ont ainsi plus d'autres alternatives que d'arrêter la préparation des collations.*** ➤ l'EFS ramènera donc ses plateaux repas.

Le Député Patrick HETZEL a posé la question écrite à la Ministre de la santé Agnès BUZIN, lui demandant ce que le Gouvernement compte faire pour revoir sa politique vis-à-vis des associations de donateurs de sang et pour remédier à une décision qui pourrait avoir des conséquences dramatiques en matière de santé publique, alors même qu'une pénurie est déjà signalée par le monde médical en matière de disponibilité de sang et de ses dérivés. La Ministre a deux mois maximum pour répondre à cette question écrite et parue au Journal Officiel le 24 Décembre 2019. A ce jour nous n'avons toujours pas de réponse venant de Madame la Ministre Agnès BUZIN.

Bernard LINDER, président de l'arrondissement de Saverne s'est adressé quand a lui, au Président de la République lui demandant que les associations de donateurs de sang bénévoles de France puissent continuer à œuvrer à leur belle cause, puissent accueillir les donateurs dignement et continuer à promouvoir le don du sang. Malgré des nouvelles restrictions et contraintes qui savent décourager les bénévoles, les responsables des sections de l'arrondissement de Saverne, invitent les donateurs à venir en nombre aux prochaines collectes.

***Merci pour votre compréhension et, surtout de votre soutien !  
L'association des donateurs de sang de SHWENHEIM.***



# COMMUNIQUÉS

## Message de l'association "prévention routière"

Rester chez soi ! En ces temps de confinement imposé pour éviter de propager le virus du Covid19, c'est LE comportement à adopter. Il ne faut pas se déplacer, sauf dans quelques cas absolument indispensables qui nécessitent de rester vigilant.



## Distances à respecter

Les motifs de déplacement sont limités (nécessité professionnelle ou de santé, assistance, réquisition). Et pas question de faire un détour pour une raison autre que celle spécifiée sur le justificatif professionnel ou sur l'[attestation individuelle](#), datée (heure comprise), signée, à remplir à chaque sortie et à présenter à tout contrôle

Les déplacements du quotidien (faire ses courses, prendre l'air, promener son animal de compagnie...) doivent être brefs, à **1 mètre au moins de ceux que vous croisez**, et circonscrits : **1 heure par jour, dans un rayon d'1 km autour du domicile**. Pas plus. Ils doivent aussi être solitaires, sauf en compagnie des personnes partageant le même domicile.

## Vigilance à pratiquer

Vous vous croyez tout seul dans la rue ? Vous ne l'êtes jamais vraiment, même en ce moment !

Quel que soit votre mode de déplacement, pour protéger à la fois vous-même et les autres, restez attentifs :

- aux **signaux** en bordure de voie : vitesse limitée, feux de circulation,
- aux **usagers fragiles**, piétons et cyclistes, enfants, personnes âgées, quand vous circulez en voiture
- aux **véhicules**, ceux qui peuvent être pressés (secours, par exemple) comme ceux qui transportent des soignants, des personnes en activité extérieure, quand vous êtes à pied ou à vélo.

## Modes doux à privilégier

Chaque fois que c'est possible, choisissez la marche, ou le vélo (y compris à assistance électrique), pour les trajets un peu longs.

Mieux que la voiture, pour pratiquer **un peu d'activité physique** bénéfique à la santé !

## Démarches à différer

- **Permis de conduire – Report jusqu’à nouvel ordre**

Aucun examen du permis, ni théorique (code) ni pratique (épreuve de conduite) n’est organisé depuis le 16 mars ; les auto-écoles sont fermées et l’activité des inspecteurs du permis de conduire est interrompue.

- **Contrôle technique – Délai de tolérance**

Les centres de réparation automobile et de contrôle technique sont ouverts. Toutefois, les automobilistes qui devaient faire effectuer ces temps-ci le contrôle technique de leur véhicule, ou la contre-visite, bénéficient d’un **délai de tolérance de 3 mois**. Et de 15 jours pour les poids lourds.

A noter : dans le cas où vous voulez faire effectuer ce contrôle, en cette période de confinement, munissez-vous de votre **attestation de déplacement dérogatoire** (nouvelle version)

## Risques routiers à éloigner

Conservez vos **comportements de prudence** dès que vous devez vous déplacer. Ils vous permettent de sécuriser vos trajets. Pensez-y ! Ce n’est pas le moment de déplacer les secours pour un accident de la route...

Et **ne prenez pas le risque de gêner** le passage ou les manœuvres des autres, notamment des services et professionnels de santé

---

### INFO SMICTOM

#### COLLECTES ET ACCUEIL DU PUBLIC : INFOS UTILES ET APPEL AU CIVISME

Article du 27 mars 2020

Les collectes de déchets en porte-à-porte sont pour l’instant intégralement maintenues sur le territoire du Smictom de la région de Saverne, sous réserve d’évolution de la situation. Un plan de continuité des activités a été mis en place à cet effet. Nous vous tiendrons informés des éventuelles modifications sur ce site internet. Merci de penser à sortir vos bacs la veille au soir, les collectes démarrent dès 3h du matin. Les déchèteries et le Point déchets verts de Dettwiller sont fermés jusqu’à nouvel ordre pour protéger les salariés et les habitants.



L’accueil du public est temporairement suspendu au Smictom, nous vous invitons à nous contacter de préférence par mail à [smictom@smictomdesaverne.fr](mailto:smictom@smictomdesaverne.fr) ou à défaut par téléphone au 03 88 02 21 80.

Pour des raisons sanitaires, les mouchoirs, masques, gants, essuie-tout, cotons et couches usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d’un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d’être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères, notamment pour protéger les ripeurs.

**En tout état de cause, ces déchets ne doivent pas être jetés dans la poubelle jaune.**

Les commerces de première nécessité redevables du Smictom ayant d'importantes quantités de cartons à éliminer sont invités à prendre contact avec le Smictom ; une solution leur sera proposée.

A noter également, la collecte des textiles est interrompue pour l'instant ; merci de ne pas utiliser les bornes d'apport.

Monsieur Joseph Cremmel, Président du Smictom de Saverne, en appelle au civisme de tous : il est important de présenter ses poubelles au bon emplacement, ne débordant pas et avec des sacs fermés, mais aussi de penser à respecter les gestes barrières avec les ripeurs. Les consignes de tri demeurent inchangées et il est toujours aussi important de les respecter. Pour les plastiques, seuls les bouteilles et flacons sont acceptés. Ce comportement citoyen facilitera le travail des ripeurs et limitera leur exposition.

Vous avez un peu de temps devant vous ? Profitez-en pour parfaire vos connaissances en matière de tri, de compostage, de jardinage au naturel ou de zéro déchet. Des infos sur ces sujets sont disponibles sur les pages [Tri des déchets](#), [Compostage](#) et [Zéro déchet](#).

### **COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS PENDANT LE CONFINEMENT**

*Article du 24mars 2020*

Le Smictom propose un service spécifique pour les professionnels qui doivent continuer leur activité pendant le confinement (pharmacies, commerces alimentaires, ...).

Pour en bénéficier, merci de nous contacter par mail ([smictom@smictomdesaverne.fr](mailto:smictom@smictomdesaverne.fr)) ou par téléphone au 03 88 02 21 80 aux horaires habituels.

### **CODIV 19 FERMETURE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE AU PUBLIC**

*Article du 17mars 2020*

Suite aux décisions prises par le gouvernement et annoncées lundi le 16 mars au soir, les bureaux du Smictom seront fermés au public à compter du mardi 17 mars.

Vous pourrez joindre nos services pendant cette période si possible par mail ([smictom@smictomdesaverne.fr](mailto:smictom@smictomdesaverne.fr)) ou si urgence en appelant au 03 88 02 21 80.

Les déchèteries du Smictom seront également fermées jusqu'à nouvel ordre. Vos déchets occasionnels sont à conserver à domicile en attendant.

**La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des recyclables (bacs jaunes) et des points d'apport de biodéchets continue à être assurée par notre prestataire éco.Déchets, sous réserve d'évolution de la situation dans les prochains jours.**

Les collectes commenceront à **3 heures du matin, les bacs sont à sortir la veille au soir.**

Nous vous tiendrons informés des évolutions de ces dispositions sur le site [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)

..

# Autres informations utiles



Calendrier issu du « Guide des ressources au jardin » à retrouver sur le site du SMICTOM de Saverne : [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)

## Une année dans un jardin plein de ressources

Janvier	Février	Mars	Avril			Mai			Juin		
<p><b>Compostage</b> : créer le tas de compost en mélangeant les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tailles de haies, arbustes et arbres broyées ou coupées*</li> <li>Tontes de pelouse fraîches ou séchées</li> <li>Fanes de végétaux entières hachées ou coupées</li> </ul>											
<p><b>Paillage</b> : Pailler au pied des arbres avec les paillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tailles de haies, arbustes et arbres broyées ou coupées*</li> <li>Tontes de pelouse fraîches ou séchées</li> </ul>											
<p><b>Création d'allées et terrasses en paillis avec</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tailles de haies, arbustes et arbres broyées</li> </ul>											
<p><b>Paillage</b> : Pailler au potager et dans les parterres floraux avec les paillis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tailles de haies, arbustes et arbres broyées ou coupées</li> <li>Tontes de pelouse fraîches ou séchées</li> </ul>											
<p><b>Mulching</b> : laisser l'herbe tondue sur le terrain à chaque tonte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tontes de pelouse fraîches</li> </ul>											
<p><b>Jardin en lasagne</b> : Créer le jardin en lasagne en alternant des couches avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tailles de haies, arbustes et arbres broyées ou coupées</li> <li>Tontes de pelouse fraîches ou séchées</li> <li>Fanes de végétaux entières, hachées ou coupées*</li> <li>Feuilles mortes entières ou hachées*</li> <li>Paille de fleurs entière ou hachée*</li> </ul>											
<p><b>Plantation de prairies fleuries</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Graines de fleurs*</li> </ul>											

\* Ressources préparées et stockées lorsqu'elles sont disponibles au jardin





# Calendrier des manifestations

***Les rendez-vous conviviaux de mai juin et juillet sont annulés ou reportés.***

***(selon évolution du confinement relatif au Covid-19)***

## Anniversaire

Suite à un oubli dans la rubrique "Anniversaires" des Brèves de décembre, nous souhaitons ajouter :

### Mai

- Mr HERTH Jean-Paul

70 ans le 27



## Blague Alsacienne...

Après la fête de la bière, tous les Présidents de brasseries décident d'aller boire un coup ensemble.

- Le président de Heineken s'assoit et dit : "Godfertàminoramol, je voudrais la meilleure des bières, une Heineken !" Le barman prend une bouteille sur l'étagère et lui donne.

- Le président de Fischer dit : "Hopla tû ! J'aimerais la meilleure bière du monde, la seule fabriquée avec de l'eau de source spéciale, donnez-moi une Fischer !" Le barman lui en donne une.

- Le président de Météor dit : "Hop hop hop, j'aimerais la meilleure bière qui existe, donnez-moi une Météor garçon !" Et il l'obtient.

- Le président de Kronenbourg s'assoit et dit : "Un lait fraise s'il vous plait" Les autres le regardent ahuris et demandent : "Ja wàs esch ? Qu'est ce qu'il se passe, tu ne bois pas une Kro ?" Et le président de Kronenbourg répond : "Les gars, si vous ne prenez pas de bière, moi non plus..."

---

↓ Vous pouvez trouver ci-dessous une attestation de déplacement à découper ↓



## Coronavirus Covid-19 : un plan global de lutte contre les violences intrafamiliales mis en œuvre dans le Grand Est

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
GRAND EST

Les mesures de confinement, prises dans le cadre de la lutte contre le virus, sont susceptibles d'accroître de façon significative les violences conjugales et intrafamiliales alors que les moyens d'alerte et de signalement habituels sont moins accessibles du fait de la promiscuité.

### Garantir l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences

La plateforme nationale d'écoute Violences Femmes Info 3919 est maintenant accessible **du lundi au samedi de 09h00 à 19h00**.

Une liste comportant les coordonnées des services de l'État et des associations locales est mise en ligne sur le site de la préfecture de région et de chaque préfecture de département.

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Region-et-institutions/L-action-de-l-etat/Egalitefemmes-hommes/Coronavirus-Lutte-contre-les-violences-intrafamiliales](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/Region-et-institutions/L-action-de-l-etat/Egalitefemmes-hommes/Coronavirus-Lutte-contre-les-violences-intrafamiliales)

Pour signaler des violences et pouvoir bénéficier d'assistance et de conseils de façon discrète, il est conseillé de privilégier la plateforme de signalement en ligne [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr) accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, qui fonctionne sous la forme d'un tchat dont les messages ne sont pas traçables.

En cas de violences et d'urgence, nécessitant une intervention policière : victimes et témoins doivent contacter le 17 ou le 112.

De nouvelles modalités spécifiques à cette période de crise sanitaire ont été mises en place :

- **Un dispositif de signalement des violences intrafamiliales via les pharmacies** a été mis au point par le ministère de l'Intérieur avec l'appui de l'Ordre national des pharmaciens.

Dans ce contexte de confinement, le pharmacien, amené à entrer en relation avec des victimes ou des témoins de violences intrafamiliales, pourra prévenir les forces de l'ordre. Les forces de police et de gendarmerie ont reçu consigne d'intervenir en urgence sur ces situations.

- **Le recours au SMS via le 114**, habituellement utilisé dans l'urgence par les sourds et malentendants, a été étendu. **Le signalement des violences peut donc se faire par SMS, de façon plus discrète qu'un appel au 17.**



**Covi  
Ecoute 67**

Dispositif d'écoute  
et de soutien grand  
public dans le  
cadre de l'épidémie  
COVID-19

*Stress et angoisses : parlez en !  
Une équipe à votre disposition  
7 jours sur 7*

**☎ 03 88 11 62 20**



**« Les pensées sont comme les fleurs, celles qu'on cueille le matin se conservent le plus longtemps fraîches »**

**André GIDE**